



À PROPOS

La comptabilité d'une association constitue un enjeu fondamental pour elle. Que ce soit dans une optique légale ou de transparence vis-à-vis de ses membres, votre association se doit d'avoir une comptabilité permettant d'établir des états financiers fiables. Après avoir repris les bases essentielles de la comptabilité générale, la formation présente les spécificités comptables propres aux associations et les comptes annuels qui en découlent.



OBJECTIFS pédagogiques

- Savoir comptabiliser les opérations réalisées par une association
- Connaître les obligations légales en matière de comptabilité des associations
- Comprendre les états financiers d'une association



ORGANISATION de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Mises en situation
- Formulaires d'évaluation de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation

* +TVA en vigueur (20% actuellement)

Les textes comptables réglementaires

- Le plan comptable général ou règlement ANC 2014-03
- Le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018

Les principes généraux de la comptabilité

- Le plan de comptes et la notion de compte comptable
- La comptabilité en partie double débit/crédit
- La comptabilité d'engagement et la comptabilité de trésorerie
- La chaîne comptable : journal, grand livre, balance générale, états financiers
- Les états financiers : bilan, compte de résultat et annexe
- Cas pratique : comptabiliser des opérations de base et établir le bilan et le compte de résultat qui en résultent

Les spécificités de la comptabilité associative

- Les mécénats, les dons et les legs
- Les subventions
- Les contributions volontaires en nature
- Les fonds propres avec ou sans droit de reprise
- Les fonds reportés
- Les fonds dédiés
- Les dettes des legs et des donations
- Cas pratique : comptabiliser différentes opérations impactant la vie d'une association

La présentation des états financiers

- L'élaboration du bilan et du compte de résultat
- L'annexe
- Les particularités des associations faisant appels à la générosité du public
- Cas pratique : à l'aide des opérations comptabilisées au chapitre 3, établir les états financiers de l'association



CONTENU de la formation

